81e ANNEE. — N° 33. MERCREDI 19 MARS 1941.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA RETRAITE DES VIEUX

Cette retraite des vieux, voilà qui nous rajeunit. Excusez ce petit cliquetis de mots. Il n'est qu'une manière de signifier que cela nous ramène par le souvenir à quelque 15 ou 20 ans plus tôt. Combien de fois l'avons-nous entendu promettre et annoncer en ces temps où l'on pouvait tout et où l'on ne faisait rien, sinon de se disputer. Un peu comme la fameuse « Caisse d'assurances obligatoires contre les calamités agricoles », toujours jurée, jamais tenue, cette « retraite des vieux » servait d'appât aux électeurs. C'était une de ces formules que les candidats faisaient retentir pour assembler les clients autour de leurs tréteaux, comme les charlatans tapent sur leurs grosses caisses pour appeler les badauds !

Oui.. Des flots de larmes ont coulé sur le sort des « vieux » dans toutes les réunions électorales et la promesse d'une bonne et prompte retraite a servi de thèmes à d'innombrables discours. Seulement, ici comme ailleurs, pour ces candidats comme pour ces élus, il ne s'agissait pas de servir le peuple, mais de s'en servir. Et nous avons là une figuration résumée de cette démocratie menteuse qui fut assurément le moins réformateur des régimes et qui n'a rien réussi, sauf le désordre et rien mené à bien, hélas ! que l'invasion !

Eh ! bien, ce que la Troisième République avait promis et ce qu'elle aurait pu faire largement dans le temps où la France était riche et prospère, le Maréchal vient de le faire sans l'avoir promis, dans le temps où la France est ruinée, abîmée, écrasée sous le poids de la défaite que la démocratie a attirée sur nous !

Combien émouvante était la voix de Pétain, heureux d'annoncer aux Français, comme à une famille rassemblée autour de lui, cette « bonne nouvelle ».

« La France, *disait-il*, va donc entreprendre un grand geste de sollicitude « et d'équité. Elle l'entreprend en faveur de ses vieillards, plus frappés que « tous autres par la dureté des temps. Certes, elle ne pourra pas leur donner « tout ce qui leur est nécessaire. Au moins, leur donnera-t-elle ce qu'il lui est « possible de donner ! »

Plus tard, dès qu'on pourra, on s'efforcera d'améliorer. En attendant, on fait tout ce qu'on peut. Voilà de la solidarité en action et de la fraternité autrement qu'en formule collée aux murs !

Une grande leçon sociale donnée au peuple français par le Maréchal en même temps qu'il lui annonçait ce grand acte est à retenir pour en fixer l'enseignement dans l'esprit de tous.

L'Etat n'a pas de richesses par lui-même, il n'en peut pas créer, il n'a de ressources que celles qui lui sont procurées par le travail des citoyens. Contrairement à ce que laissaient croire les démagogues, l'Etat ne dispose pas d'une caisse inépuisable qui s'alimente à des sources mystérieuses et où l'on peut prendre toujours sans y verser jamais. Les ressources de l'Etat sont directement dépendantes de ce qu'on peut appeler le rendement social. Et il va de soi que c'est surtout le labeur des jeunes qui le fait.

De là découle cette haute et magnifique leçon de morale civique que le Maréchal a exprimée en termes si puissants et si forts qu'il n'est rien de mieux que de les rappeler, tout simplement :

« La retraite des vieux travailleurs repose sur la solidarité de la Nation, « solidarité des classes, solidarité des âges.

« Solidarité des classes, puisque les pensions sont constituées par les ver- « sements des assurances sociales et que ces versements proviennent à la fois « des patrons et des ouvriers.

« Solidarité des âges, puisque ce sont les jeunes générations qui cotisent « pour les vieilles ! »

Cela est simple et grand comme la vérité. Cela devrait servir de thème aux maîtres de l'enfance dans toutes les écoles de France pour leur faire sentir que la nation est une en sa diversité. Ils y apprendraient l'entr'aide et la fraternité sociale, au lieu de la jalousie et de la haine qu'on leur prêchait autrefois. Combien différent de ce qu'il est serait notre destin si on l'avait toujours fait !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Le marché noir.

Ces temps derniers, on parlait beaucoup à Cahors et dans le Lot des dégâts causés, non par la grêle ou la gelée, mais par un autre fléau, social celui-là, le « marché noir ».

L'énergie, le pittoresque et l'exactitude de cette appellation populaire est déjà une flétrissure pour ceux-là qui se livrent à ses pratiques. Elle en exprime d'un mot l'ombre, le mystère et aussi la honte. Elle stigmatise la mauvaise action que commettent les vilains traficants qui essayent, à tous risques, de tirer tous profits de la gêne publique. Et c'est très bien de dire ainsi !

Seulement ce n'est pas suffisant. Les pratiquants du marché noir sont gens habiles, rusés, passés maîtres dans l'art de dissimuler, de ne pas avoir l'air de faire ce qu'ils font. Rien ne leur est inconnu des précautions à prendre pour tromper la surveillance des autorités. Et il leur est bien plus facile de se cacher qu'aux autres de les surprendre.

Alors il faudrait, peut-être, que les services de répression fussent un peu aidés par le public qui se plaint, mais qui ne fait pas grand chose pour se défendre.

Parfois même il suffirait aux consommateurs de ne pas aider ceux qui les exploitent ! Ne sursautez pas ; je dis ce que je dis !

Est-il bien sûr que ce trafic du « marché noir » ne soit pas quelquefois provoqué par ceux qui en gémissent le plus? Il est si tentant, n'est-ce pas, de s'assurer, même quand on n'y a pas droit, ce dont on a envie, ce qu'on voudrait bien avoir. Ce n'est pas toujours le vendeur qui propose à des prix très surenchéris la marchandise convoitée, c'est quelquefois l'acheter qui s'offre à les payer !

Celui-là, qu'il s'en rende compte ou non, commet une faute grave parce qu'il contribue à augmenter pour les autres comme pour lui le mal dont il continue à se plaindre.

Faisons notre petit examen de conscience. Bien rares parmi nous sont ceux qui n'ont rien à se reprocher.

Quelque chose du Vieux Cahors.

Si notre ami regretté, Eugène Grangié, était là, il serait content. Il serait content de voir achevée, enfin, la restauration, commencée depuis si longtemps, d'un des monuments vénérables de Cahors, l'église Saint-Barthélémy.

Il en savait l'histoire et il me la contait au cours d'une promenade où nous nous étions arrêtés devant ce témoin du passé cadurcien qu'il aurait voulu voir débarrassé des affreux échafaudages dont il était alors à demi masqué.

Eh ! bien, c'est fait à présent. La vieille tour est définitivement consolidée et l'on ne pourra plus craindre de voir disparaître sa haute et puissante silhouette qui contribue à donner si fière allure à l'ensemble du paysage qui se développe aux yeux quand on regarde Cahors de la rive gauche du Lot.

Le travail accompli est considérable et il a fallu, paraît-il, pour le consolider, reprendre l'édifice jusque dans ses fondations. Les architectes réussissent à faire pour les monuments ce que les médecins n'ont pas encore réussi à faire pour les hommes : ils les rajeunissent, ils les empêchent de mourir.

INFORMATIONS

Une déclaration de M. Jérôme CARCOPINO SUR L'ÉCOLE D'AUJOURD'HUI

M. Jérôme Carcopino, secrétaire d'Etat à l'Education nationale, a prononcé dimanche une allocution radiodiffusée, au cours de laquelle il a dit notamment :

...L'Université de France — je suis fier de le proclamer — garde un prestige que notre défaite n'a pas entamé.

...Deux pénibles tâches vont m'incomber dans les jours qui viennent : confirmer ou corriger les relèvements de fonctionnaires qui n'ont été prononcés par nos prédécesseurs que pour trois mois ; achever l'opération prescrite.

La première tâche est relativement aisée. Les incapables et les délinquants seront éliminés pour toujours par la mise à la retraite d'office. Les autres seront reclassés à leur rang si vraiment ils n'ont pas démérité et s'ils ont eu seulement la faiblesse de suivre trop docilement les erreurs de leurs dirigeants, ils seront reclassés à une place moins en vue ou moins rémunérée et il leur sera encore possible de rendre, par leur compétence, d'excellents services au pays.

Quant à la dernière opération, je la souhaite aussi rapide, aussi courte que possible...

...Fidèle à la noble parole du Chef de l'Etat, je ne veux pas de représailles. Je juge impossible de refaire la France d'après-guerre en excluant une partie des Français d'avant-guerre. Au surplus, je suis sûr que l'immense majorité des instituteurs ne demandent qu'à se consacrer corps et âme à l'œuvre de régénération...

...Les mesures que j'ai prises en quelques jours et qui forment un tout solidaire n'ont d'autre but que de garantir par un effort de tolérance mutuelle une réconciliation que notre détresse actuelle a rendue à la fois indispensable et possible.

Le Secrétaire d'Etat souligne alors les mesures déjà prises qui ont ouvert aux écoles libres l'accès aux distributions de la Caisse des Ecoles comme aux bourses de l'Etat.

Il a prorogé, du 1er au 31 mars, les délais d'inscription aux bourses et substitué le concours sur épreuve au concours sur titre pour les examens des bourses de l'enseignement primaire supérieur afin d'en assurer l'impartialité.

Les bourses seront attribuées, non à des écoles laïques ou à des écoles confessionnelles, mais à des petits Français...

...J'ai révisé les programmes d'instruction morale dans les écoles primaires. Par respect pour la liberté de conscience, aussi bien des croyants que des incroyants, j'y ai remplacé le mot « Dieu », que M. Léon Bérard en avait fait disparaître en 1923 et qu'un de mes prédécesseurs y a rétabli le 23 novembre, par la formule : « Les valeurs spirituelles, la patrie, la civilisation chrétienne ».

Mieux vaut ne pas parler de Dieu en classe que d'en mal parler...

...L'instruction donnée en dehors des édifices scolaires n'a point d'autre fin que d'exaucer dans toute la France le vœu que l'immense majorité des Français expriment laconiquement dans le langage de nos paysans : « L'instituteur à son école, le curé à son église ».

L'instituteur ami du curé. C'est cette pensée qui m'anime, et s'il est une chance pour le curé d'attirer l'instituteur à l'église, elle s'évanouira si on commence par faire entrer le curé dans l'école, au nom de la loi...

Comme dans nos camps de prisonniers, conclut M. Carcopino, et ainsi que l'a dit le Maréchal dans son admirable discours de St-Etienne, nous sommes tous aujourd'hui confondus dans le malheur. Nous ne le surmonterons que par la fraternité française.

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

L'aviation allemande a attaqué, dans le courant de la nuit dernière, des objectifs importants au point de vue militaire dans le sud de l'Angleterre. Les installations portuaires et des docks de Bristol et d'Avonmouth ont été bombardés avec grande efficacité.

Les installations du port de Portsmouth ont également été atteintes par des bombes de gros calibre.

Des avions allemands de reconnaissance ont coulé, dans le courant de la journée, deux navires marchands armés ennemis, déplaçant au total 4.000 tonnes, qui se trouvaient à 350 kilomètres à l'ouest de l'Irlande.

Lors d'une attaque effectuée par des avions de chasse allemands contre Malte, un avion de chasse anglais du type « Hurricane » a été descendu.

L'ennemi n'a pas effectué d'incursions aériennes pendant la journée ni pendant la nuit au-dessus du territoire du Reich ou des territoires occupés.

UN DISCOURS DE M. ROOSEVELT

Le Président Roosevelt a prononcé, samedi soir, au banquet annuel des journalistes accrédités à la Maison-Blanche, un discours qui a été radiodiffusé.

Le Président a insisté d'abord sur l'unité des Etats-Unis. « Avant le déclenchement de la guerre actuelle, dit M. Roosevelt, j'étais plus inquiet de l'avenir que la plupart des gens. Les événements ont montré que je ne l'étais pas encore assez. »

M. Roosevelt insiste sur le danger que représentent les conceptions totalitaires pour les pays qui se sont donné une forme démocratique de gouvernement ; l'Amérique, dit-il, n'est pas à l'abri du risque.

« Mais nous savons maintenant que la démocratie peut rester la démocratie, réaliser son idéal et s'armer suffisamment pour sa défense. » Dans cet ordre d'idées, il note la « loi de prêt-bail », « loi qui a été votée par tout le peuple. Elle nous engage tous ».

« Nous devons agir rapidement. Nous sommes persuadés que lorsque notre production aura atteint son plein rendement, les démocraties pourront montrer que les dictatures ne peuvent pas vaincre.

« Tout avion, tout matériel de guerre dont nous pouvons disposer sera envoyé outre-mer. C'est là la stratégie du bon-sens. »

Pour réaliser ce programme, M. Roosevelt adresse un appel à l'industrie américaine et donne l'assurance que rien n'abattra jamais l'unité nationale. Il déclare que dès la signature de la loi de prêt-bail, un important matériel de guerre a quitté les Etats-Unis. « Ici, à Washington, le mot d'ordre est : rapidité, rapidité encore. Et ce mot d'ordre sera celui de toutes les maisons de ce pays. » M. Roosevelt ajoute : « Les Britanniques et les Grecs ont besoin de bateaux, d'avions, de produits alimentaires. Ils les recevront. »

Et M. Roosevelt conclut : « Jamais, dans notre Histoire, les Américains n'ont eu à accomplir de tâche aussi utile. Puisse-ton, plus tard, dire que nos enfants et nos petits-enfants se seront dressés pour nous bénir ! »

Un budget énorme aux Etats-Unis

Dans les milieux autorisés de Washington, on laisse prévoir que les sept milliards de dollars affectés aux premières applications de la loi « prêt-bail » seront épuisés en moins de 16 mois, et le matériel fabriqué grâce à ces crédits livré dans ce délai.

On ajoute que le budget fédéral pour la prochaine année fiscale dépasserait la somme de vingt milliards de dollars, soit deux milliards de dollars de plus que le budget de l'année la plus coûteuse de la guerre mondiale.

Un DISCOURS du CHANCELIER HITLER à l'occasion de la Journée des Héros

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Hitler a rappelé l'état de l'Allemagne après le traité de Versailles. « Pourtant, a-t-il dit, l'Allemagne ne voulait pas la guerre. La responsabilité en incombe à des hommes comme M. Churchill, qui, dès 1936, déclarait qu'il fallait abattre l'Allemagne parce qu'elle devenait trop puissante. Sans doute, ce ne sont pas les peuples de la Grande-Bretagne et de la France qui ont voulu cette guerre, mais les politiciens, soutenus par la franc-maçonnerie et la juiverie. »

Le Führer évoque ensuite la campagne de Pologne. « Cette campagne de six semaines à l'Ouest restera l'événement le plus décisif de la guerre. Ce que nous n'avions pu faire au cours des quatre ans de la Grande Guerre a été réalisé cette fois en six semaines. Si seulement, en 1914-18. nous avions réalisé une partie de ce que nous avons fait aux mois de mai et juin, nous aurions sûrement gagné la guerre mondiale. »

Le Chancelier rend ensuite hommage à l'héroïsme des soldats de la Grande Guerre, à la volonté qu'ils ont manifestée par la suite d'opérer le redressement de l'Allemagne, alors que le souvenir des heures de 1914-1918 paralysait l'adversaire...

Le Führer stigmatise ensuite les méthodes de guerre de l'Angleterre. La guerre contre les civils, la faim imposée aux femmes et aux enfants. « Mais, dit-il, l'Angleterre sera vaincue. La bataille s'intensifie dans les airs et sur mer. Nous avons à transformer nos victoires en la victoire finale. La Wehrmacht est l'instrument de guerre le plus puissant que nous ayons possédé. Aucune puissance au monde ne pourra détourner le cours des événements. L'Allemagne vaincra et la ploutocratie sera annihilée. Nous instaurerons un meilleur ordre ; il s'agit de la liberté de notre peuple. »

o-o-o

En faveur des prisonniers

Le ministre de l'économie nationale et des finances a pris la décision de ne pas poursuivre le recouvrement des cotes établies au nom des prisonniers de guerre au titre des années 1939 et 1940. Cette mesure concerne les impôts établis par voie de rôles et vise les anciennes contributions (mobilières, foncières, patentes), ainsi que les impôts sur les revenus. Il sera fait remise de ces arriérés à la demande qui en sera faite par la famille du prisonnier, mais il demeurera loisible à ceux qui, dans un esprit patriotique, estimeront pouvoir le faire, de payer dans la mesure de leurs possibilités.

Chronique du Lot

Le poisson d'eau douce
RESSOURCE INEXPLOITÉE

Il y a peu de temps notre compatriote et ami M. E. Lafon, l'écrivain régionaliste bien connu, avait émis ici même une suggestion qui parut à beaucoup des plus heureuses. Il disait à peu près ceci : « Devant la disette menaçante ne pourrait-on pas tirer des rivières de la région et du Lot en particulier le maximum de rendement alimentaire ? Il suffirait de désigner dans chaque bief un pêcheur bien outillé, professionnel ou amateur, qui se chargerait de fournir du poisson aux populations riveraines ».

Nous ne sachons pas qu'une idée aussi judicieuse et opportune ait été suivie de la moindre réalisation et c'est bien regrettable Certes, nous n'ignorons pas que nos rivières sont moins peuplées qu'il y a deux ou trois siècles, au temps où les ouvriers qui se louaient dans le Sud-Ouest stipulaient « qu'on ne leur servirait pas du saumon plus de deux fois par semaine ». Quoique moins riches qu'autrefois, elles peuvent encore nous apporter une aide appréciable qui serait de nature à atténuer la grave crise actuelle.

Le poisson existant en quantité suffisante, il faudrait donner à des gens qualifiés le moyen de le prendre sans trop de difficultés pour qu'il soit livré régulièrement à la consommation. Et pour cela il importerait d'élargir les règlements qui régissent la pêche en eau douce et qui, jusqu'ici, ont découragé toutes les initiatives. Il resterait ensuite à désigner des maîtres de biefs qui seraient autorisés à pêcher à toute heure et en tout temps et avec n'importe quel engin, les explosifs et les toxiques seuls exclus. On conçoit qu'à ce train quelques menues pièces se feraient prendre, mais plus tard on aurait tout loisir pour s'occuper du repeuplement. L'essentiel du moment serait de faire des prises massives et d'apporter du poisson sur le marché. Le prix en serait taxé suivant qualité et tout le monde y trouverait son compte. Et l'on ne verrait plus les poissonneries obstinément closes (la mer ne fournissant plus rien) alors qu'à quelques pas, la rivière roule ses eaux gonflées de sèves nouvelles au sein desquelles en ce moment le poisson doit pulluler.

Aussi bien pourrait-on, dans le même esprit, marquer moins de sévérité aux petits pêcheurs qui passent de longues heures à surveiller leurs lignes inoffensives et qui rentrent chez eux le panier vide, alors que la viande est chère et menace de nous manquer.

Tandis qu'autrefois les habitants des vallées se rassasiaient fréquemment de poisson, nous en avons presque perdu le goût. Poussés par d'impérieuses nécessités faisons en sorte que les rivières, réserves inépuisables de vivres, apportent de nouveau aux hommes soucieux du lendemain leur précieux secours alimentaire.

Et le principe de l'exploitation du poisson d'eau douce enfin admis par les autorités compétentes, il appartiendrait à celles-ci de fixer en détail les modalités des réalisations, que nous souhaitons fructueuses et qui sont impatiemment attendues.

Paul CASSAN.

BLOCAGE DU SULFATE DE CUIVRE BOUILLIE ET SOUFRE

La Direction des Services agricoles communique :

Nous rappelons à tous les commerçants ou groupements agricoles du département effectuant la vente ou la répartition de produits anticryptogamiques, que ces matières sont bloquées et ne peuvent être livrées à la vente sans autorisation du Groupement interprofessionnel de répartition des produits indispensables à la production agricole, Maison de l'Agriculture, à Cahors.

Toutes les personnes ayant reçu du sulfate de cuivre, des bouillies, du soufre, etc...., doivent en effectuer immédiatement la déclaration à ce groupement. En principe celle-ci doit être faite le jour même de la réception de la marchandise.

Production résinière

La Préfecture communique :

Il est rappelé aux propriétaires de bois et forêts procédant à une exploitation résinière, aux Etablissements travaillant la gemme et aux négociants et courtiers en produits résineux qu'ils doivent, en vertu du décret du 2 décembre 1940 (*J.O.* du 6 décembre), adresser à M. le Conservateur des Eaux et Forêts, 12, rue St-Antoine-du-T., à Toulouse, une demande pour l'obtention d'une carte professionnelle.

La possession de cette pièce est indispensable pour être autorisé à exploiter et travailler la gemme ou pour exercer le commerce des produits résineux (térébenthine, colophane, brais, etc...

LEGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

La Légion des Combattants communique :

FAITES VOTRE DEVOIR. « Faire son devoir, c'est : Suivre le Maréchal » !

Voilà quelle doit être votre préoccupation journalière :

Ne manger que la quantité de pain qui vous est allouée...

C'est faire son devoir !

Laisser le chocolat pour les prisonniers et les enfants...

C'est faire son devoir !

Ne laisser aucun espace de terrain sans être cultivé...

C'est faire son devoir !

Se taire et ne pas écouter les « bobards »...

C'est faire son devoir !

Ne répéter que ce qui est de l'intérêt de la France...

C'est faire son devoir !

Faire avec conscience une répartition dont on est chargé...

C'est faire son devoir !

Respecter les arrêtés fixant les prix des denrées...

C'est faire son devoir !

Détenir une parcelle d'autorité et ne l'employer qu'au bien-être de ses concitoyens...

C'est faire son devoir !

Adhérer à la Légion des Combattants...

C'est faire son devoir !

FRANÇAIS, faites VOTRE DEVOIR !

ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICOLES

L'Union des familles nombreuses du Quercy avait attiré l'attention de M. le Préfet du Lot sur les retards apportés au paiement des allocations familiales aux ressortissants des professions agricoles.

Par lettre du 13 mars, M. le Préfet du Lot a bien voulu faire connaître au Président de l'Union des familles nombreuses que la Caisse Mutuelle de la Maison de l'Agriculture venait de recevoir un nouveau crédit de 684.000 fr.

Dans ces conditions, les allocations pour le deuxième trimestre 1940 vont être complètement payées.

En ce qui concerne les trimestres suivants, les paiements seront effectués dès que les fonds suffisants seront parvenus à la caisse.

D'autre part, les cotisations afférentes aux 3e et 4e trimestres 1940 vont être réclamées incessamment aux assujettis, ce qui permettra d'assurer régulièrement à l'avenir le paiement des allocations.

L'Union des familles nombreuses du Quercy (Siège Social Chambre de Commerce) profite de cette communication pour rappeler aux chefs de famille qu'elle est à leur disposition pour tous renseignements pouvant les concerner.

ALLOCATIONS FAMILIALES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

L'Assemblée générale de cette caisse s'est tenue à Cahors le 9 mars 1941, sous la présidence de M. Rougier Henri, Chevalier de la Légion d'honneur.

M. le Président, dans une allocution de haute portée, a remercié les Travailleurs Indépendants de l'esprit de solidarité qu'ils avaient montré en adhérant à la caisse, lui permettant ainsi de payer pendant ces 9 mois d'existence, 142.687 fr. 75 d'allocations familiales ou de primes à la première naissance.

Le Conseil d'Administration démissionnaire a été réélu à l'unanimité, et M. Gramont, expert-comptable agréé, est maintenu dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes.

Le Conseil réélu croit devoir rappeler aux Travailleurs Indépendants non encore en règle avec la loi de ne pas attendre pour se faire connaître l'inscription d'office que pourrait prendre contre eux M. le Préfet du Lot.

DÉFENSE DE SORTIR DU LOT

Par arrêté préfectoral, il est interdit, sauf autorisation préalable, d'expédier hors du Lot volailles, lapins, chevreaux morts ou vifs. Pour obtenir cette autorisation les commerçants devront justifier qu'ils faisaient ce commerce d'expédition avant le 1er septembre 1939 ou qu'après cette date ils l'ont déjà obtenue. Attention ! Des peines graves frapperont les contrevenants !

ILS NE SERONT PLUS ÉLUS

Le *Journal Officiel* publie une loi par laquelle sont supprimées les élections pour le renouvellement des Chambres départementales d'Agriculture. Cette même loi maintient dans leurs fonctions les membres en exercice et les Chambres d'Agriculture elles-mêmes jusqu'à la publication des arrêtés ministériels qui les supprimeront.

Emplois pour sous-officiers en congé d'armistice

Des emplois sont offerts, dans certaines conditions, aux sous-officiers en congé d'armistice. Pour tous renseignements s'adresser aux brigades de gendarmerie,

CAHORS

LES COMPAGNONS DE FRANCE A CAHORS

Ces jours derniers, les « Compagnons de France » nous conviaient à entendre les chefs de leur « Mouvement » et à voir leur « Illustre théâtre ». Ce fut une magnifique séance qui s'est déroulée dans cette atmosphère de bonne humeur, de ferveur et d'enthousiasme où se reconnaît ce qu'il faut appeler « l'esprit compagnon ».

Quant à ce titre d' « illustre théâtre » aucune prétention ne l'inspire. Il s'agit simplement de le « mettre en lumière » comme nous le rappelait récemment M. Marcel Richard, qui en est le fondateur, dans un article de l'hebdomadaire « Compagnons » :

Un théâtre bien différent de celui auquel nous étions habitués jusqu'à présent car — comme vient nous le dire au début de cette soirée le « meneur de jeux » — il n'y a pas de barrière entre le public et les acteurs. La meilleure preuve n'est-elle pas dans le fait que des centaines de jeunes voix reprirent en chœur les refrains des chants que nous apprirent les jeunes Compagnons...

Après les chants, le rideau se baissa pour se relever sur une sobre mais expressive image de la France Nouvelle. Au fond du théâtre, un Compagnon tenait le drapeau français, tandis qu'auprès de lui deux autres garçons tenaient une pelle et une pioche. Voilà bien la plus simple manière de montrer que les Compagnons ont mis le travail et l'amour de la Patrie à la base de leur idéal.

M. Moret, chef-Conquérant de la Province de Guyenne, vint exposer ensuite en quelques mots le programme Compagnon : rallier la jeunesse restée jusqu'à présent à l'écart des Mouvements de Jeunesse...

Ensuite M. Robert Gueugnier, délégué à la Jeunesse du Lot, vint dire les résultats obtenus dans le Quercy par les dirigeants du Mouvement, MM. Pepet et Rabaud, qui ont réalisé le véritable tour de force de grouper près de 500 garçons, de leur fournir du travail dans des chantiers nombreux. Il exhorta ses jeunes auditeurs à ne pas se borner à jouer un rôle passif, mais à se préparer à jouer un rôle actif dans l'œuvre de la Révolution Nationale entreprise par le Maréchal.

Puis ce fut, pendant plus de deux heures, une série de scènes vivement enlevées qui ravirent les jeunes et les moins jeunes. Disons que nous avons rarement vu quelques acteurs capables de « tenir » la scène sans défaillance et sans interruption et aussi agréablement...

Des chœurs parlés, dont le plus émouvant fut sans aucun doute « la Prière pour nous autres charnels », de Péguy, mirent une note émouvante et grave dans cette réunion qui prit fin par le chant de *La Marseillaise*, repris en chœur par l'assistance entière.

M. Bézagu, Préfet du Lot, avait tenu à assister à cette manifestation ainsi que M. Delbos, Inspecteur d'Académie' et de nombreuses personnalités civiles et militaires.

Dans la loge réservée aux Chefs du Mouvement Compagnon avaient pris place, auprès de M. Rabaud, chef du pays de Quercy, M. Pepet, Chef de Commanderie, M. de Kérangal, administrateur de pays, et le Docteur Orliac, médecin de pays. — Honneur à tous ces jeunes qui représentent l'avenir et l'espoir de la France !

Avis aux expulsés Lorrains

Les ouvriers et employés appartenant à la Société des Terres rouges à Audun-la-Tiche (Moselle) et à la Division des Mines Françaises de l'A.R.B.E.D. sont invités à faire connaître leur adresse au Bureau de ces Sociétés, 3, rue Elie-Rivière, à Brive (Corrèze).

Dégâts aux toitures

Les propriétaires et locataires du faubourg Coty se plaignent avec véhémence des graves dégâts occasionnés aux toitures par des pierres lancées par des enfants. Ceux-ci, errant sur la voie ferrée ou jouant sur la route nationale, ne trouvent rien de mieux que de prendre pour cibles les bâtiments voisins. Résultat : des gouttières nombreuses et des réparations hors de prix ! Il faut que cela cesse !

Que les familles responsables soient bien averties : en cas de récidive des plaintes seront déposées à la police.

PALAIS DES FETES

Mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21, samedi 22, dimanhe 23 mars, en soirée à 20 heures 30. Jeudi et dimanche, matinée à 15 heures.

Raimu, Fernandel, Josette Day dans le chef-d'œuvre de l'année

LA FILLE DU PUISATIER

l'œuvre maîtresse de Marcel Pagnol.

La location pour *la Fille du Puisatier* sera ouverte au « Palais des Fêtes » tous les jours à 15 heures.

M. Marcel Pagnol a exigé par contrat une augmentation de 2 francs par place.

LES LOCAUX VACANTS

Nouvelle réglementation. — Le Maire de Cahors rappelle les dispositions essentielles de la loi du 11 décembre 1940 portant réglementation de l'affichage, de la déclaration et du recensement des locaux vacants.

Les locaux à usage d'habitation ou professionnels non meublés qui n'ont pas été habités au cours des douze mois de l'année précédente doivent être déclarés *avant le 31 mars* à la Mairie et quel que soit leur état de vétusté en indiquant le montant des réparations indispensables. Il sera procédé, le cas échéant à l'inscription d'office sur le tableau locatif communal des locaux inhabités qui n'auraient pas été déclarés.

D'autre part, la vacance de tout local, meublé ou non, à usage d'habitation ou professionnel doit être portée à la connaissance du public par un écriteau extérieur portant indication du nombre des pièces et du prix demandé.

Tous les logements vacants doivent également dans la quinzaine de la vacance être déclarés à la Mairie. Cette déclaration doit être établie en double exemplaire. L'un de ces exemplaires est destiné à la Préfecture.

La location de tout local ayant fait l'objet d'une déclaration doit être pareillement déclarée à la Mairie dans la quinzaine de la location.

Toute infraction à ces diverses dispositions sera sanctionnée.

Le public trouvera à la Mairie (1er étage) les imprimés nécessaires.

TARIF DES TAXIS

Par arrêté préfectoral, les prix des courses en taxis sont ainsi fixés :

1. Courses en ville et dans les faubourgs, prix forfaitaire. Trajet en charge inférieure à 2 kilomètres, 9 francs. Trajet en charge de 2 à 3 kilomètres, 12 francs.

2. Courses plus importantes. Prix du kilomètre (jusqu'à 30 kilomètres de parcours) 2 fr. 25. Prix du kilomètre au delà de 30 km., 2 francs. Prix de l'heure d'immobilisation (au delà d'une demi-heure et pour les courses inférieures à 30 km.), 10 francs.

3. Service de nuit (entre 23 h. et 5 h. du matin). Prix du jour majorés de 25 0/0.

RAPPEL AUX TICKETS

Du Ravitaillement :

Il est rappelé aux consommateurs que la fourniture de denrées rationnées ne peut être effectuée que sur présentation de la carte individuelle d'alimentation. Le commerçant doit détacher lui-même les coupons ou les tickets afférents à la denrée considérée.

Les titres d'alimentation sont strictement individuels. Il est formellement interdit, sous peine de sanctions prévues pour les infractions en matière de carte d'alimentation de céder ou de se faire céder des cartes, coupons, ou tickets d'alimentation.

PLUS DE SUPPLÉMENT DE PATES ALIMENTAIRES

Par arrêté du 12 mars, M. le Préfet du Lot rapporte un précédent arrêté qui accordait un supplément de 250 grammes de pâtes alimentaires à chaque consommateur en échange du coupon Y de la carte de pommes de terre du premier trimestre 1941. Désormais, donc, plus de supplément !

RATION SUPPLÉMENTAIRE DE LÉGUMES SECS

Par arrêté préfectoral, une ration supplémentaire de légumes secs de 250 grammes est attribuée aux consommateurs, à l'exception de ceux de la catégorie E. Cette ration pourra être délivrée par les détaillants aux consommateurs inscrits chez eux contre remise du coupon n° 7 de janvier prorogé jusqu'au 31 mars !

Remise de la médaille militaire

Samedi matin, à 10 heures, à l'hôpital mixte de Cahors, a eu lieu la cérémonie émouvante de la remise de la médaille militaire à trois grands blessés, en présence d'une nombreuse assistance.

Les honneurs étaient rendus par une compagnie du 150e d'infanterie.

M. le Colonel de Brauer a remis la médaille militaire au caporal-chef Elie Loze, du 16e régiment de tirailleurs sénégalais ; au caporal Calli ben Mahomed, du régiment tunisien, et au soldat Isidore Waillin, du 150e d'infanterie.

Chronique des Théatres

LES GALAS PIERRE BLANCHAR

Au Théâtre municipal, les galas Pierre Blanchar donneront, le vendredi 21 mars, en soirée, à 20 h. 45, une représentation de « Le Pêcheur d'Ombres », comédie dramatique en 4 actes, de Jean Sarment, avec Pierre Blanchar, Jean Worms, Madeleine Robinson, Léon Arvel, Marcelle Jean, Marcelle Praince.

ALIMENTATION DU BETAIL

Répartition et distribution des bons d'aliments. — Le Groupement interprofessionnel de répartition des produits indispensables à l'agriculture a attribué à la commune de Cahors, pour le mois de mars, les quantités suivantes d'aliments concentrés pour le bétail : tourteaux, 1.500 kgr. ; aliments complets, 800 kgr. ; son, 1.500 kgr. — Les bons sont de 20 kgr. et ne peuvent être fractionnés.

Le Comité communal de la procuration agricole assurera, d'une façon aussi équitable que possible, la répartition de ces bons entre *les éleveurs de la commune*, ayant le plus besoin d'aliments pour le bétail et dans l'ordre préférentiel suivant :

1° Vaches laitières ; 2° chevaux des services publics et chevaux de culture ; 3° dans tous les élevages ceux qui pratiquent une sélection d'élite ; 4° le gros bétail destiné aux centres de consommation ; 5° les élevages porcins, etc...

A titre indicatif, la Mairie a reçu pour le mois de mars 207 demandes, représentant: tourteaux, 1.500 kgr. ; aliments complets, 3.720 kgr. ; son, 9.520 kgr. ; maïs, 2.580 kgr.

La liste des bénéficiaires sera affichée à la porte de la Mairie.

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES INDUSTRIELS

Les industriels du département du Lot sont invités à la réunion qui se tiendra le samedi 22 mars 1941, à 14 h., à la Chambre de Commerce du Lot.

Objet de la réunion : Assemblée générale constitutive du groupement ; — Adoption des statuts ; — Exposé de M. l'Ingénieur de la Production industrielle ; — Election du Comité Directeur. — Présence indispensable.

Orientation professionnelle

Du Secrétariat Général à la Jeunesse :

Un *Centre de formation d'orienteurs* est organisée à Clermont-Ferrand par le Secrétariat Général à la Jeunesse pour former le personnel spécialisé des Centres d'Orientation Professionnelle.

Durée de la session : 3 mois, du 25 mars au 25 juin 1941.

Situation offerte : les candidats ou candidates qui auront obtenu le Diplôme de fin d'études seront employés dans les Centres d'Orientation et rémunérés par ces Centres.

Conditions d'inscriptions : être Français. Avoir satisfait aux obligations militaires. Ne pas être exclu de l'accès ou de l'exercice des fonctions publiques par la loi du 3 octobre 1940 (*J.O.* du 18 octobre 1940). Etre titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent. Il sera fait exception pour les candidats et candidates présentant des aptitudes particulières au métier d'Orienteur.

Demandes d'inscription : s'adresser au Centre d'Orientation Professionnelle du Lot, à l'Inspection Académique.

N.-B. — Le registre d'inscription sera clos le 23 mars 1941.

Renouvellement des sépultures

M. le Maire de Cahors rappelle à ses administrés que la section n° 13, dans laquelle des inhumations ont été faites du 23 août 1935 au 16 février 1936, va être affectée à de nouvelles sépultures. Il invite, en conséquence, les familles intéressées à enlever avant le 25 mars 1941 les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents.

Elles sont prévenues qu'après ce délai, les corps seront enlevés et qu'elles ne seront plus admises à élever des difficultés ou des réclamations quelconques.

Audition-Concert

Mlle Henriette Muratet, 1er Prix et membre du jury du Conservatoire de Toulouse, donnera son Audition-Concert au Théâtre de Cahors, le jeudi 20 mars à 20 h. 30, avec le concours de M. Jean Nouyrit, violoncelliste des Concerts Pasdeloup et de l'Opéra.

La location est ouverte au public.

EDEN

Mercredi 19, jeudi 20, samedi 22 et dimanche 23 mars, en soirée. Jeudi et dimanche, matinée.

Un film de grande classe

CAPITAINES COURAGEUX

d'après le chef-d'œuvre de Ruydard Kipling, avec Freddie Bartholomess.

En complément : **Le bandit improvisé,** film d'aventures.

Hépatiques voici votre laxatif

Les personnes dont le foie est fragile ont intérêt à ne pas prendre n'importe quel laxatif. Les comprimés Vichybol, qui contiennent avec des plantes laxatives, du boldo et des sels extraits des eaux minérales du bassin de Vichy, leur assureront des évacuations régulières tout en agissant sur leur foie. Un comprimé Vichybol chaque soir maintient l'intestin sain et supprime les fermentations. 7 fr. 15. Ttes Phies.

Les Sports

STADE CADURCIEN — ASSOCIATION

A Villefranche, l'U.S. de Villefranche-de-Rouergue (I) bat les réserves du Stade Cadurcien par 3 buts à 1. — C'est par une belle journée et devant un nombreux public que s'est déroulé dimanche ce match. Dès le coup d'envoi, les joueurs stadistes dominent, et, par une belle descente réussissent à marquer 1 but ; mais les joueurs de Villefranche ont vite fait de se ressaisir et parviennent à égaliser. Villefranche domine un instant et marque un 2e but. Le Stade fait quelques belles descentes qui échouent devant la défense de Villefranche. Bientôt les joueurs de Villefranche marquent un 3e but et la mi-temps est sifflée sur le score de 3 à 1.

En seconde mi-temps, le Stade domine, mais ne réussit pas à marquer. Villefranche joua la défensive et la fin est sifflée.

La Violette à Villeneuve

Sous les auspices de l'O.S.S.U. (Office du sport scolaire et universitaire), le jeudi 13 mars, l'équipe de football de l'E.P.S. de Cahors rencontrait à Villeneuve-sur-Lot, en championnat d'Académie (1er tour), celle du collège de Villeneuve.

Après une partie des plus correctes, la « Violette » cadurcienne gagnait le match par le score de 5 buts à 0.

Par cette victoire éclatante, notre jeune équipe montre, une fois de plus, sa supériorité, et nous ne pouvons que lui faire confiance pour les matches de championnat qui vont suivre.

Arrondissement de Cahors

Albas

Pour le Secours national. — Une jeune troupe d'artistes amateurs est venue dimanche donner à Albas une matinée récréative. Il y avait assez de spectateurs, bien que le beau temps ait retenu pas mal de personnes dans les champs à une époque où l'on ne trouve pas toujours l'occasion d'observer le repos dominical.

Les jeunes artistes qui, le déclarant eux-mêmes, n'ont aucune prétention professionnelle, se sont très gentiment acquittés de leurs rôles et ont moissonné de sympathiques applaudissements.

M. le Maire, M. le Curé d'Albas et les fonctionnaires de la localité avaient tenu à les encourager par leur présence, puisqu'il s'agissait d'une œuvre en faveur du Secours national qui pourra avoir encore un petit bénéfice sur cette recette.

Duravel

Nécrologie. — Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de Mme Vve Claret, mère de M. le Curé de Duravel, décédée à Samatan (Gers) chez un autre de ses fils, pharmacien de cette localité.

La défunte, âgée de 88 ans, avait conservé toutes ses facultés physiques et morales et son abord aimable et accueillant.

A M. le Curé, durement éprouvé, à sa belle-sœur et son frère, pharmacien, à Fumel (Lot-et-Gne), à sa famille de Samatan, nous adressons nos condoléances émues et sincères.

Limogne

Obsèques de Marcel Fontès. — Jeudi, à 15 heures, les obsèques de notre ami, Marcel Fontès, furent célébrées au milieu d'une foule attristée de parents et amis de Limogne et des environs. La Préfecture de Cahors avait envoyé une délégation importante. Un amoncellement de fleurs et couronnes recouvrait le char funèbre.

L'église paroissiale, heureusement très vaste, put recevoir le long cortège qui, pieusement recueilli assista à une cérémonie des plus émouvantes.

Au cimetière, M. Lagrive, chef de Cabinet, délégué par M. le Préfet, retraça la brillante carrière administrative de M. Fontès, les qualités de l'homme et du fonctionnaire qui lui avaient valu l'amitié de tous ceux qui l'approchaient.

Le docteur Ouvrieu, Maire de Limogne, prononça à son tour un discours d'hommage éloquent, ému et émouvant à la mémoire du défunt regretté dont la disparition cause tant de peines. Que la famille veuille bien agréer nos condoléances.

Santé et teint frais

Tels sont les résultats de l'usage quotidien de la délicieuse tisane Vichyflore qui stimule doucement le foie, les reins, l'intestin. Heureuse association de plantes médicinales aux sels extraits des eaux du bassin de Vichy, la tisane Vichyflore supprime : constipation, renvois, boutons, etc..., et améliore la santé. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Groupement agricole de Figeac. — Les agriculteurs désirant souscrire un contrat de culture de pommes de terre, pour bénéficier de la prime et des avantages accordés aux bénéficiaires de ces contrats, pourront s'adresser au Groupement agricole de Figeac qui leur donnera tous renseignements pour souscrire à ces contrats.

Aux jeunes gens sans travail. — Tous les jeunes gens de Figeac sans travail sont priés de s'adresser d'urgence à M. Jean Pradier, délégué d'arrondissement du secrétariat général à la jeunesse, 4, rue Séguier, Figeac (Lot).

Le Maréchal Pétain a félicité de nombreux collégiens et collégiennes. — Au collège Champollion, voici la liste des élèves ayant mérité, pour leur dessin de Noël, les félicitations du Maréchal :

Bouzou, Dominique, Guarigou, Geslin, Martrenchard, Prunières, Rioux, Sainte-Marie, Schiltz, Sénizergues, Sudres, Guiral, Jeannin, Labro, Lair, Rey, Ribère, Saviet, Balagayrie, Boutarie, Chambenoit, Clavié, Couybes, Goyon, Durieux, Fourcade, Lutembatcher, Mirmy, Verdié, Vermande, Burgalières, Pinseux, Wolff, Guermann, Guidez, Ring, Thiallier, Roques, Alric, Besombes, Didelot, Donient, Ferrieu, Mercié, Sanchez, Trovina, Abranowich, Austruy, Clémensac, Escouroux, Felzines, Gauthier, Hippolite, Bonin, Iffernet, Lair, Longuevergnhe, Loupias, Prunières, Baldet, Bolzinger, Lafragette, Leprince et Longuet.

Au collège de jeunes filles, voici la liste des élèves ayant reçu des félicitations pour leur dessin de Noël :

Marie-Louise Clavié, Marinette Andrieu, Josette Caussade, Yvette Drugeon, Georgette Dournes, Paulette Marty, Josette Maurice, Huguette Toureilles, Yvette Alby, Eliane Auque, Yvonne Ballard, Paulette Beulaguet, Yvette Cadiergues, Lucie Capsal, Madeleine Chizac, Michèle Courtiol, Paulette Dournes, Gisèle Enjalbert, Thérèse Huguy, Suzanne Labastié, Henriette Laguarigue, Simonne Magol, Yvette Ponchie, Simonne Soulon, Odette Tandy, Renée Tandy, Ginette Thomas, Jacqueline Verdié, Colette Vigne, Jacqueline Bonnan, Juliette Borde, Simone Darde, Simonne Cayrol, Antonia Cavaroc, Lelly Pontblanc, Janine Gorses, Simonne Grimcaud, Suzette Lardie, Elise Marty, Yvonne Pézerel, Jeannine Bettel, Suzette Rives, Annie Salomé, Jacqueline Sonnel, Laurette Vignes, Renée Capsal, Jacqueline Caudron, Marguerite Delsahut, Georgette Desclaux, Josette Goutel, Hélène Johamidis, Marie-Cristine Lallemand, Nicole Martin, Raymonde Pagès, Blanche Vayssou, Marcelle Vidal, Paulette Vidal, Louisette Singlars.

Arrondissement de Gourdon

Montfaucon

Légion Française des Combattants. — En plus du bureau existant : Frédéric Bergougnioux, président ; Escapoulade Abel et Caminade Germain, vice-présidents ; Couderc Jacques secrétaire; Delpech Emile, secrétaire adjoint ; Bonnet Edmond, trésorier, sont nommés membres du bureau :

MM. Méjecaze Henri, curé de Montfaucon ; le docteur Jouet, Rougié Léo, Castelnau André, Marty Alphonse, maire de Montfaucon ; Pégourié Henri, Fabre Louis, Raffy Victor, porte-fanion, Vayssières Jean-Baptiste.

Nous comptons sur tous pour recruter le plus d'adhérents possible à la Légion Française des Combattants. — Le Président.

Quand vous serez soulagé ne soyez pas imprévoyant

En prenant un cachet de Gandol matin et soir, on réalise la cure antirhumatismale la plus nouvelle sous l'influence de laquelle l'état arthritique s'améliore rapidement, en même temps que les états douloureux s'espacent et disparaissent. Quand la douleur a cessé, le rhumatisant doit poursuivre l'usage du Gandol dix jours chaque mois. L'habitude est vite prise, et ainsi toute nouvelle crise sera évitée. Pour dix jours de traitement, le Gandol, sans ennui pour l'estomac, coûte 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

AVIS DE DECES

Madame Veuve LAHONTAA ; Madame et Monsieur Albert LAHONTAA, photographe ; Madame et Monsieur Edmond LAHONTAA, négociant ;

Les familles LAHONTAA, de Bordeaux et CARTEAUX, de Libourne, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Isabelle LAHONTAA

leur fille, sœur, belle-sœur et tante, décédée à l'âge de 52 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi, 19 mars, à 9 heures.

Réunion, 77, Bd Gambetta, à 8 h. 45.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

REMERCIEMENTS

Monsieur COCULA Alphonse, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais ; Monsieur GODIN, ingénieur T.P.E., et Madame Marie-Louise GODIN, née COCULA, à Paris ; Mesdemoiselles Annie et Madeleine GODIN, à Paris ; Mademoiselle BARTHES Constance, à Cahors ; Madame Veuve BRISSEAU, née COCULA, à Cahors ; Mademoiselle Nini GODIN, à Paris ; Monsieur COCULA et sa famille, à Cahors ; Madame et Monsieur SALANIÉ et leur fils, à Paris ; Madame et Monsieur Jean HÉBRARD, leurs sœurs et leurs neveux, à Limay (Seine-et-Oise); Madame Veuve MEULET et ses neveux, à Frayssinet-le-Gourdonnais ; Madame et Monsieur SANTOU et leurs enfants, à Frayssinet-le-Gourdonnais ; Mesdemoiselles PARÉDOU, à Soucirac ;

Les familles BARTHES, de Regourd ; FROMENT, CONTI, Paul ANDRIEU, de Cabessut remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Anna COCULA
née BARTHES

PETITES ANNONCES

ON DESIRE louer **appartement** ou **villa,** Cahors ou rayonnement, 4 km., loyer : 4.000 fr. environ. S'adresser au Journal.

DEMANDE **manœuvres** pour terrassements sur voies ferrées. Société Parisienne pour l'Industrie, avenue de la Gare des Marchandises, Cahors.

PERDU **montre en or,** dame, 22 janvier, Cahors ou train Cahors-Brive. Récompense. Mme Bach, Catus (Lot). (33.346).

EQUIPEZ VOS CAMIONNETTES
à l'ACETYLENE avant le 30 mars
(décret du 2 mars)
une seule adresse : **ACETYL**
19-21, rue Viguerie, TOULOUSE
Agents tous départements

Assistance judiciaire
Décision du 24 mai 1940
ETUDE de **Maître Jean PRADIER**
Avoué à Figeac (Lot)
Successeur de Maître SERINDOU

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac à la date du onze décembre mil neuf cent quarante, enregistré et signifié,

Entre : Monsieur BUGNARD François-Joseph-Emmanuel, maréchal-ferrand, demeurant et domicilié à Aynac (Lot),

Ayant Maître PRADIER, pour avoué constitué,

Et : Madame SOL Andrée-Jeanne, sans profession, domiciliée de droit à Aynac, mais actuellement chez Madame ROQUES, café du Drauzou,

Ayant Maître FONTANGES, pour avoué constitué ;

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux BUGNARD-SOL aux torts exclusifs de la femme.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué soussigné.

Figeac, le 14 mars 1941.

Signé : PRADIER, *avoué.*

COMMUNE DE MONTAMEL
CHEMINS RURAUX
Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de G.C. N° 5 à Passe-Co

Extrait de l'arrêté du 6 mars 1941 ordonnant l'enquête

Article 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Montamel resteront déposées pendant dix jours, du 18 mars 1941 au 27 mars 1941, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, Monsieur Fournier, Maire de Peyrilles, Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

. . . . . .

Article 4. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 25 novembre 1940.

A Cahors, le 6 mars 1941.

Le Préfet, signé : Maurice BÉZAGU.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 31

LE SORTILÈGE DE VENISE

par ÉDOUARD DE KEYSER

— Pourquoi avez-vous abandonné le piano ? remarqua Brion. La musique apporte à l'âme de belles sommes de plaisirs...

— Je ne sais pas. Le clavier me repousse.

— Dépression estivale... Je vous avais avertie. Il faut être habituée à ces températures.

— Les touristes que je rencontre n'y sont pas, plus que moi, préparés.

— Ils restent ici huit jours, souvent moins, puis continuent leur voyage. L'an passé j'ai vu un pèlerinage de « Bernadettes » parisiennes. ces trois ou quatre cents jeunes filles passaient trente-six heures à Venise, qu'elles sont toutes certaines de connaître ; elles se sont promenées en gondole, ont donné du maïs aux pigeons, puis se sont enfuies vers Assise. Une nuit de grand air, dans le train. A ce régime-là, on ne peut s'anémier.

— On s'acclimate même au Tchad.

— Certes... Et vous agissez à votre guise. N'empêche qu'à présent Venise est vide de tous les gens qu'on connaît.

— Le sort de toutes les grandes villes, en été.

— C'est pourquoi je vous préférerais dans la montagne, jusqu'en septembre.

— Je vous en prie, monsieur Brion, ne discutez pas mon caprice, même s'il est indéfendable.

L'entrée de Jeannille dans le bureau de son tuteur, avant le dîner, sembla, dès le lendemain, le fruit d'une longue habitude. Elle n'y prononça pas un mot, mais se sentit revivre. La solitude, la terrible solitude, s'éloignait d'elle. Quant à Brion, il avait repris sa vie active, partait de très bonne heure, travaillait encore le soir. Sa face volontaire et réfléchie retrouvait l'équilibre qu'elle avait perdu avant son départ pour Venise.

Un samedi, sa mère étant restée à l'église plus tard que d'habitude, il se trouva seul avec la jeune fille. Il repoussa les papiers qu'il compulsait, braqua sur Jeannille ses yeux clairs et ardents.

— Je ne suis pas fâché de parler avec vous, dit-il. Très sincèrement, n'avez-vous plus aucune nouvelle des Francoule ?

Elle le regarda avec surprise. Comment ce nom revenait-il entre eux ? Il était tellement loin... tellement oublié !

— Aucune.

— Ils ont facilement pris leur parti d'une déception qui leur coûtait un gros capital... Et les Castelsagrat ?...

— Ils ne m'ont plus donné signe de vie.

— Au cours de vos promenades, vous ne les avez jamais rencontrés ?

— Je les ai entrevus un soir ; à un dîner que donnait M. del Pozzo à l'Excelsior.

— Ils doivent d'ailleurs séjourner au Lido.

Il reprit après un silence :

— Sylvio m'a écrit. Il me demande de vous présenter ses respectueux souvenirs.

— A-t-il quitté Venise ?

— Son père l'a rappelé à Rome. Cela valait mieux... Mais puisque nous sommes, ce soir, en veine de franchise, avouez-moi à quel motif secret nous devons d'avoir, tous les jours, la joie de votre visite dans mon bureau.

— Chez moi, je suis désespérément seule.

— Je ne vous cacherai pas que ma mère s'en est inquiétée. Elle se demande si vous ne préparez pas un nouveau coup de traîtrise... comme celui qu'il est inutile de vous rappeler...

— Qu'elle se rassure, répondit-elle doucement... Et si ma présence ici l'alarme tant soit peu, je m'abstiendrai d'y paraître.

— N'en faites rien. J'ai dissipé sa crainte. Si jamais vous aviez, comme vous me l'annonciez ce jour-là, d'autres tours dans votre sac, je ne crois pas qu'ils puissent encore servir. Je suis de ceux qui comprennent dès la première leçon.

Elle ne répondit pas tout de suite, puis elle dit d'une voix ferme :

— Croyez-moi. Je ne venais ici que parce que je me sentais seule, et que je souffrais.

— Je vous remercie de cette affirmation.

Elle s'était levée et s'en allait. Il ne fit pas un geste pour la retenir. Il la jugeait démasquée. Elle, au contraire, s'irritait de la brutalité de cette explication.

Le lendemain, elle ne parut qu'après avoir été appelée par Tonna. Mais le jour suivant, elle céda à l'espèce d'angoisse qui la saisissait peu à peu lorsqu'elle se trouvait dans sa chambre, et elle revint au bureau. Ignorant la conversation qui avait eu lieu entre son fils et Mlle Campagnac, Mme Brion demanda :

— Pourquoi n'êtes-vous pas venue nous tenir compagnie hier soir ?

— Caprice, sans doute, madame, répondit Jeannille en haussant les épaules. Le sais-je moi-même? Sais-je au juste pourquoi j'y suis maintenant ?... Et pourquoi je ne lis pas ?

En même temps, son regard s'était posé sur Marc. Un regard qui couvait, qui profitait de ce que l'homme avait les yeux baissés sur des lettres. Mme Brion avait suivi ce regard. Lorsqu'elle fut seule avec son fils, elle ne put se défendre d'en parler.

— N'aie plus peur, maman, répliqua-t-il en la tenant par les épaules, affectueusement. Jeannille a épuisé sa force. Nous avons eu à ce propos un entretien sérieux... Je pense qu'elle a compris.

— N'est-elle pas arrivée cependant à ruiner d'autres projets que je faisais pour toi et qui offraient toutes garanties de bonheur ?

— Non, maman. Je n'aimais pas Mme di Ciampino. Je ne l'aurais pas épousée.

— Tu penses toujours à Jeannille. Oh ! ne mens pas.

— Je l'ai dans mon cœur. Mais je n'y pense plus. Regarde mes yeux. Je suis plus fort qu'elle.

— Est-on jamais plus fort qu'une femme ? Celle-ci juge que sa revanche n'est pas encore complète.

— Elle perd son temps.

La vieille dame avait rivé ses yeux dans les siens. Plus petite que lui, elle levait la tête pour mieux le considérer.

— Marc, dit-elle lentement, elle t'a vaincu, en te menant jusqu'à l'aveu de l'amour... As-tu réfléchi à ton attitude si, un jour, elle jouait une carte plus forte ?

— En est-il une, maman ?

— Si un jour elle venait à toi, les yeux suppliants, si elle te disait : « A mon tour, je vous aime. » Eviterais-tu ce nouveau piège ?

— Maman, s'écria-t-il, si elle veut entendre un bel éclat de rire, elle n'a qu'à employer ce dernier moyen. Tu le vois, tu peux être tranquille.

Elle murmura :

— Je le serai davantage dans un an.

Elle demeurait alertée. Chaque soir, elle s'efforçait de faire le point, aussi bien en ce qui concernait les sentiments de son fils que les projets de Jeannille. L'énergie de Brion s'employait toute à ne pas mettre un instant son indifférence en défaut, et la jeune fille, elle-même, ne pouvait s'y tromper : bien qu'il l'aimât toujours (les sentiments d'un cœur pareil ne changent pas), il devenait invulnérable. C'était l'homme fort, maître de lui, et qui sait juguler son âme.

Or, elle souffrait. Délivrée pour deux heures de sa solitude accablante lorsqu'elle descendait au rez-de-chaussée, elle en était plus cruellement étreinte dès qu'elle regagnait son appartement. Les fenêtres closes sur une chaleur de serre, la moustiquaire tendue, lui faisaient croire qu'elle se trouvait loin, tellement loin, qu'elle n'en pourrait plus jamais revenir.

Sa jeunesse l'abandonnait.

Parfois, en un sursaut, elle se rappelait Paris, la voiture qu'elle conduisait si vite, le polo de Bagatelle, le golf, les grands thés, les nombreuses amies qui, à présent, lui écrivaient si peu. Elle essayait de s'accrocher à ces images, de les rendre plus vivantes, plus proches, de ranimer leurs détails et leurs couleurs, mais, en dépit de sa volonté, les décors se brouillaient, les visages s'estompaient.

(*à suivre*).